



HAL
open science

Services publics – Services privés : des logiques de fermeture semblables entraînant un délaissement des territoires ?

Quentin Godoye, Cyrille Genre-Grandpierre

► To cite this version:

Quentin Godoye, Cyrille Genre-Grandpierre. Services publics – Services privés : des logiques de fermeture semblables entraînant un délaissement des territoires ?. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2023, Juin (3), pp.411-432. 10.3917/reru.233.0411 . hal-04423369

HAL Id: hal-04423369

<https://hal.science/hal-04423369v1>

Submitted on 2 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Services publics – Services privés : des logiques de fermeture semblables entraînant un délaissement des territoires ?

L'exemple des agences bancaires du Crédit Agricole, des collèges, postes, maternités et gendarmeries en région SUD de 2007 à 2017

Public services – Private services: similar closure logics leading to a territorial abandon ?

The example of Crédit Agricole bank branches, secondary schools, post offices, maternity hospitals, and gendarmerie in the Sud region from 2007 to 2017

Quentin GODOYE

Avignon Université, UMR 7300 ESPACE

quentin.godoye@univ-avignon.fr

N°ORCID : 0000-0002-4046-1958

Cyrille GENRE-GRANDPIERRE

Avignon Université, UMR 7300 ESPACE

cyrille.genre-grandpierre@univ-avignon.fr

Auteur correspondant

N°ORCID : 0000-0003-2217-0847

Mots-clés

accessibilité ; austérité ; Crédit Agricole ; services publics ; délaissement territorial

Keywords

accessibility ; financial austerity ; Crédit Agricole ; public services ; territorial abandon

Classification JEL : R53 ; L88

Résumé

En France, la rétraction des services publics s'est accentuée avec la mise en place depuis 2000 de politiques d'austérité budgétaire. Les agences bancaires ont également connu un repli, lié au changement de pratiques des clients et à des impératifs économiques. Dans cette étude, l'objectif est de comparer les logiques de fermetures, entre 2007 et 2017 en région SUD, des antennes de plusieurs types de services publics et des agences bancaires du Crédit Agricole, prises comme exemple de service privé, puis d'en mesurer les impacts sur l'accessibilité. Il s'agit de voir si les fermetures pour les secteurs privé et public suivent les mêmes logiques et

impactent les mêmes territoires. Les résultats nuancent fortement les discours sur le «délaissement des territoires» en montrant que les logiques de fermeture diffèrent selon les services et les échelles et que les impacts sur l'accessibilité restent limités.

Abstract

In France, the shrinkage of public services has been aggravated by budgetary austerity policies since 2000. Bank branches have also experienced a decline, linked to changes in customer practices due to the emergence of online banking and economic imperatives. While this shrinkage of public services has been well studied, this is not the case for bank branches or other private services, especially in a comparative logic.

Therefore, in this study, we begin by describing the closures of service points in the Sud region of France between 2007 and 2017 for several types of public services (secondary school, gendarmerie post, maternity hospital, post office) and of Crédit Agricole bank branches, taken as an example of a private service. Then we try to understand their logics, examining the role of demography and of the spatial distribution of the services. Finally, the impact of the closures of the different types of services on accessibility has been measured with a geographical information system, to see if the closures in the private and public sectors impact the same territories.

The results strongly qualify the claims regarding a 'territorial abandon', demonstrating that the spatial logic of closures differs depending on the services (in particular on whether or not they have mandatory spatial access constraints: here gendarmeries and post offices can be contrasted with schools, maternity hospitals and Crédit Agricole) and the scales (the smallest spatial units are not the ones systematically impacted by closures, especially at the inter-municipal level). The impacts of the closures of the various services on accessibility remain low and do not add up locally.

Points clés (en français uniquement)

- Cet article examine les dynamiques de fermeture de plusieurs services publics et des agences du Crédit Agricole en région SUD entre 2007 et 2017
- Les logiques de fermetures diffèrent selon les types de services et selon les mailles d'analyse considérées
- Les impacts des fermetures sur l'accessibilité des populations demeurent relativement faibles
- Les cumuls locaux de pertes d'accessibilité à plusieurs services sont faibles. Il n'y a pas de délaissement de vastes territoires

1. Introduction

Depuis les années 1990, une succession de réformes encadrant le fonctionnement et l'organisation des services publics a vu le jour en France : la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) en 2001, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la REATE (Réforme de l'Administration Territoriale et de l'État) en 2007, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015, ou encore le programme Action Publique en 2022. Globalement ces réformes visent à « une adaptation des missions, de l'organisation et du format de l'État, mais aussi au rétablissement des comptes publics, avec la volonté de dégager des économies dans tous les secteurs d'intervention de l'État » (Sénat, 2011). Elles s'inscrivent dans un contexte général « d'austérité financière » (Gourgues et Houser, 2017),

renforcé par la crise économique de 2008, et dans un mouvement européen de libéralisation qui tend à remettre en cause les monopoles d'État (Bauby, 2002), pour passer de services publics à des services au public. Cette succession de réformes s'est notamment traduite par une diminution des implantations de nombreux services publics, en particulier dans les zones les moins peuplées (Chrouaqui, 2020). Ce repli et ses effets sur leur accessibilité, définie comme la facilité pour accéder à une ressource localisée, au départ d'un lieu donné, en un temps donné, avec un mode de transport donné (Handy et Niemeier, 1997), ont fait l'objet de multiples travaux et ils ont été au cœur de nombreux débats sur la cohésion du territoire, à l'image du Grand Débat national débuté en 2018.

Pour autant, la dynamique générale des services publics depuis les années 90 et ses effets sur leur accessibilité demeurent pour une part mal connus. La faute à des études trop souvent réalisées pour un type de service particulier. Ont par exemple été étudiés séparément le repli des maternités (Bergonzoni et Simon, 2021), des services de justice (Cahu, 2017) ou encore des forces armées et de l'ordre (Artioli, 2017 ; Blot et Courcelle, 2012). Sauf à rapprocher tous ces travaux, qui ne portent pas toujours sur les mêmes périodes, les mêmes terrains, ni n'utilisent les mêmes méthodologies, il demeure difficile de savoir si ces replis suivent les mêmes logiques, s'ils se font dans les mêmes territoires et s'ajoutent les uns aux autres pour concourir à un certain « délaissement de ces territoires par l'Etat ». Difficile aussi de savoir s'il existe des « cooccurrences » de fermetures pour différents types de services qui associeraient par exemple systématiquement la fermeture d'une gendarmerie avec celle d'une poste ou d'un collège. Les services publics sont donc trop rarement considérés comme un tout dans leur contribution à la cohésion des territoires et trop rarement étudiés comme tel, ce que note à sa façon la Cour des comptes (2019) pour qui « les processus de restructuration des services ont été jusqu'à présent conduits en silo par chaque administration, sans cohérence et concertation transversale aux différents services ». Un rapport du Sénat (Sénat, 2011) pointe lui aussi cette absence de coordination entre types de services avant d'envisager des fermetures et il alerte sur leurs possibles conséquences ou « effets cumulatifs », en décrivant comment la suppression d'un service public, puis d'un autre, entraîne localement des pertes d'emplois directs, auxquelles peuvent succéder des pertes d'emplois induits. Toutefois, ces mécanismes restent plus décrits pour des cas particuliers et sur la base de témoignages, qu'ils ne sont mesurés à petite échelle. Quand les services publics sont étudiés conjointement, ils le sont pour des territoires particuliers, le plus souvent à des échelles locales comme le canton ou l'intercommunalité (Taulelle, 2012 ; Courcelle *et al.*, 2017), ou alors à la seule échelle communale (Barczak et Hilal, 2016). Aussi, si le repli de nombreux services publics est attesté à l'échelle communale, maille correspondant aux implantations héritées pour de nombreux services publics, qu'en est-il de sa différenciation spatiale à l'échelle des cantons, maille prise en compte par certains services comme les gendarmeries pour organiser leur déploiement, ou à l'échelle des intercommunalités, qui correspondent aujourd'hui aux territoires de projets ? Ainsi, on peine toujours à savoir si ce sont bien les mêmes territoires qui subissent systématiquement des fermetures de services, quelle est leur extension spatiale (communale, cantonale, intercommunale) et quelles sont leurs conséquences en termes d'accessibilité ?

De plus, si la description de la dynamique des services publics reste trop partielle, ses explications le sont encore davantage. Un lien intuitif est souvent fait entre repli des services publics et démographie en berne à l'échelle communale, mais sans que son systématisme et sa validité à toutes les échelles soient vérifiés. Par ailleurs, mieux comprendre la dynamique des services publics implique aussi de ne pas seulement raisonner qu'à l'échelle de l'antenne du service qui ferme, mais de voir en quoi la distribution globale des implantations peut jouer un rôle en étudiant par exemple si la fermeture d'une antenne est conditionnée par la présence d'une alternative à proximité, ou encore si elle est totalement indépendante de celles d'autres

antennes, pour d'autres types de services, comme le laisserait penser la gestion en silo décrite par le Sénat ? Enfin, les conséquences sur l'accessibilité des fermetures des services publics demeurent abordées par type de service. On sait par exemple que « la part des femmes en âge de procréer résidant à plus de 45 minutes d'une maternité augmente entre 2000 et 2017 » (Bergonzoni et Simon, 2021), ou que « le temps d'accès aux maternités est stable malgré les fermetures », car la population connaît elle-même ses propres dynamiques (Baillot et Evain, 2013), mais on ne sait en revanche pas quelle est la part du territoire national, des communes, ou des intercommunalités qui perd sur une période donnée de l'accessibilité (et combien) à un, deux, trois services publics ? Ainsi, des analyses service par service, des études locales (Barnaud, 2016), l'utilisation de seuils de temps, de périodes de référence et de méthodes variables, des calculs faits pour la totalité de la population ou des populations spécifiques, tous ces facteurs rendent difficile une appréciation globale des effets des fermetures de services publics sur l'accessibilité des populations.

Toutefois, si elle a ses limites, l'accessibilité aux services publics apparaît tout de même mieux documentée que celle aux services privés. Le cas des commerces fait exception avec par exemple les travaux de Barczak et Hilal (2016, 2017), de Delage *et al.* (2020), ou ceux de Le Bras et Schmitt (2020), qui traitent du commerce, mais aussi d'autres services privés (magasins de vêtements, coiffeurs, etc.), mais plus en termes de taux d'équipement que de facilité d'accès. Pourtant, au-delà des commerces du quotidien, le recours à des services privés comme la banque, les assurances, les notaires, la restauration, etc. est souvent beaucoup plus fréquent que celui à certains services publics et leur bonne accessibilité constitue donc une composante importante de la qualité de vie au quotidien. Pour autant, la répartition et les dynamiques des services privés et leur accessibilité demeurent sous étudiés, notamment dans une logique comparative avec celles des services publics. Si repli il y a pour tout ou partie des services privés, concerne-t-il les mêmes territoires que ceux qui subissent déjà celui des services publics, ou au contraire le secteur privé a-t-il ses propres logiques aptes à jouer localement le rôle d'amortisseur du repli des services publics ?

Dans ce contexte de méconnaissance partielle de la dynamique des services publics considérés globalement et à différents niveaux d'échelle, mais aussi de méconnaissance des dynamiques des services privés, cet article vise :

- à décrire et expliquer, à différentes échelles, la dynamique des services publics de 2007 à 2017, en les étudiant service par service pour voir leurs logiques spécifiques, mais aussi globalement, en mesurant les éventuels effets cumulatifs de fermetures qui affecteraient systématiquement les mêmes secteurs géographiques. Les services publics considérés sont le collège, la gendarmerie, la maternité et les postes¹.
- à mettre en regard cette dynamique des services publics avec celle des services privés en prenant comme exemple les agences bancaires du Crédit Agricole (CA). Ce choix se justifie par le fait que le secteur bancaire a connu depuis une trentaine d'années de fortes évolutions en lien avec la crise de 2008 et la « révolution numérique » (Hafsi, 2020) qui a permis le développement de la banque en ligne (le nombre de visites mensuelles en agence a été diminué par 2,5 de 2010 à 2016, Pontecaille, 2018). La réduction conséquente du nombre d'agences bancaires a été forte puisqu'en France 6,5 % des agences bancaires ont fermé entre 2009 et 2018, et même 20 % pour la seule Société Générale (Campos et Gayte, 2017). Bien entendu tous les services ne connaissent pas

¹ La poste n'est plus, depuis sa privatisation en 2010, un service public mais un service au public. Elle est toutefois incluse dans ce travail, car elle conserve une mission de service public et reste pour beaucoup un emblème du service public français.

de repli, mais la perspective de ce travail étant, non pas de décrire et différencier les dynamiques d'un ensemble de services privés, mais bien de savoir si lorsqu'un service privé ferme des antennes, il le fait dans les mêmes zones géographiques que les services publics, il était nécessaire de choisir un secteur en repli comme l'est la banque. Le choix spécifique du CA s'explique par sa grande densité historique d'agences sur tout le territoire (Guillemin, 2015) qui permet d'étudier des évolutions statistiquement significatives.

- enfin, un troisième objectif consiste à identifier d'éventuels effets cumulatifs, qui verraient les différents services publics et les agences du CA fermer dans les mêmes secteurs, provoquant une forte dégradation de l'accessibilité globale aux services

L'étude est effectuée pour la région SUD, territoire suffisamment vaste et divers, notamment en termes de densité de population, pour observer de possibles variations spatiales dans les dynamiques de repli, tout en rendant réaliste le travail de collecte et de traitement des données. Après avoir décrit les données utilisées et caractérisé le repli à différentes échelles des services publics et des antennes du CA, nous tentons dans un second temps d'en saisir les logiques démographiques et spatiales, avant d'en traiter les effets sur l'accessibilité.

2. Géolocalisation des services publics et CA et mesure de l'accessibilité

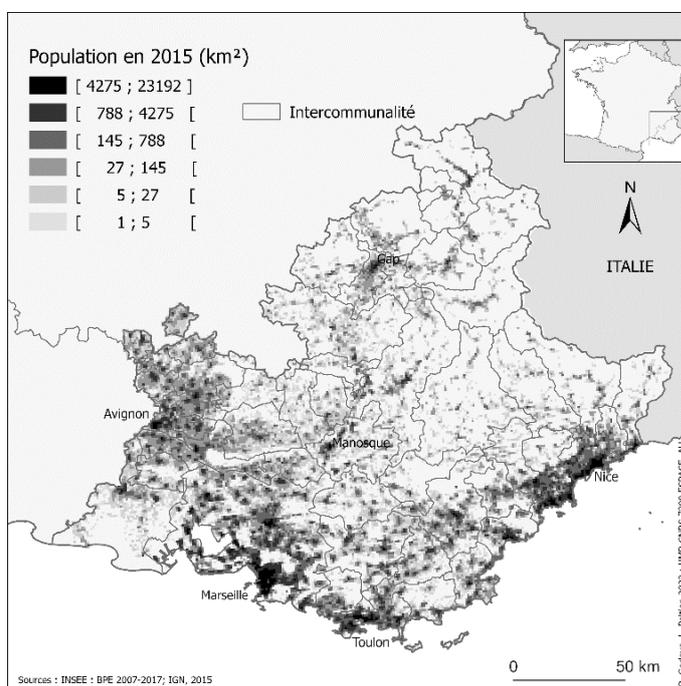
La Base permanente des équipements (BPE) a été utilisée pour géolocaliser les services publics en 2007 et 2017. Elle recense chaque année à la commune pour toute la France, et géolocalise depuis 2013, des services de diverses natures, mais sans en préciser les dates d'ouverture ou de fermeture. Pour obtenir les localisations des services en 2007, nous avons utilisé le premier millésime géolocalisé de 2013 en donnant aux services présents dans la base à la fois en 2007 et 2013 leur localisation de 2013. Lorsqu'un (ou plusieurs) service(s) étai(en)t dénombré(s) dans la base en 2007 (ie. il y avait 3 collègues), mais ne l'étai(en)t plus en 2013 (il restait 2 collègues), il(s) a(ont) été, faute de mieux, localisé(s) aléatoirement dans les zones d'habitat de la couche Corine Landcover de leur commune d'appartenance pour pouvoir calculer par la suite des accessibilités.

En comparant les bases de 2017 et de 2007 on obtient donc (aux erreurs près de la BPE) les ouvertures et fermetures de services : un service présent en 2007 et qui ne l'est plus en 2017 est considéré comme une fermeture et vice et versa. Toutefois, ces bases posent en toute rigueur problème pour les calculs d'accessibilité. En effet, il est impossible de savoir si un service qui apparaît en 2017 correspond à une réelle ouverture, ou s'il est un des services localisés aléatoirement en 2007 qui retrouve sa véritable localisation. Cette impossibilité de suivre à l'échelle individuelle les services impacte toutefois peu les résultats, étant donné que les créations de services entre 2007 et 2017 ont été rares. Par ailleurs, outre les fermetures et les ouvertures, des déplacements de services publics ont également pu se produire au sein des communes entre 2013 et 2017. Ces déplacements sont soit réels, soit consécutifs à des problèmes de précision dans les coordonnées données par la BPE. Aussi, ils ont été considérés comme neutres au niveau comptable lorsque les différences de localisation n'excédaient pas 300 mètres (on ne compte pas une ouverture et une fermeture), mais il en a été tenu compte pour les calculs d'accessibilité.

Pour analyser les évolutions des services, la date de 2007 a été choisie, car elle est située avant la crise financière de 2008 et elle correspond à la mise en place de la RGPP qui a eu un impact majeur sur l'organisation des services publics. Bien entendu des fermetures antérieures à 2007 ont eu lieu, mais la période d'observation a été réduite à 2007 -2017 afin d'observer les dynamiques les plus « récentes » et pour des questions pratiques de collecte des données (les bases antérieures à 2007, de nature différente, ne permettaient pas les comparaisons).

Le terrain d'étude est la région SUD (Figure 1). Sa dimension (31 400 km² et 5 millions d'habitants) et sa grande variété de contextes géographiques (littoraux, plaines, zones de montagnes) et de dynamiques démographiques en font un terrain propice pour observer de possibles variations spatiales dans le repli des services publics et privés, tout en rendant réalistes la collecte des données et les calculs à fine échelle des accessibilités.

Figure 1 : Densité de population et limites des intercommunalités en 2015 en Région SUD



Les services publics considérés sont le collège, la gendarmerie, la maternité et la poste, afin de couvrir des thématiques variées et de travailler avec des services aux logiques de répartition différentes. En effet, chaque canton rural doit être doté d'une gendarmerie, la police intervenant quant à elle en milieu urbain. La Poste doit à toujours des obligations de service public en devant s'assurer que 90 % de la population est à moins de 5 km ou de 20 minutes en voiture d'une présence postale. Précisons qu'entre 2007 et 2017, outre des fermetures, les agences postales ont subi des transformations : réduction des horaires d'ouverture, remplacement par des relais-poste-commerçants qui sont des lieux où des services postaux (de base) sont assurés. La BPE ne permettant pas de distinguer ces différents niveaux de service, il a été considéré qu'une poste existait dès lors qu'un point de contact postal existait, quel que soit le niveau du service rendu. Concernant l'implantation des collèges, elle n'a jamais été régie par une règle rigide. Ils ouvrent là où le besoin existe en fonction de la capacité des établissements existants et du nombre de jeunes à scolariser. Il en va de même pour les maternités qui se sont créées en fonction de la demande et qui se maintiennent là où le nombre de naissances est suffisant (il faut atteindre le seuil de 300 accouchements par an pour garder ouverte une maternité). Comme pour les postes, les maternités n'ont pas été différenciées en fonction du niveau des actes

médicaux qui y sont pratiqués. Cette approche « binaire » qui comptabilise les services publics présents dans la BPE, quel que soit le niveau de prestation, tend donc à sur estimer la qualité effective du service public présent dans les territoires. Enfin, les services publics choisis l'ont aussi été pour leur nombre d'antennes suffisamment important en région SUD, même s'il est variable (de 48 maternités à 753 postes en 2007), qui permet d'obtenir des résultats statistiquement robustes.

Pour les agences du CA, les localisations ont été obtenues grâce aux bases SIRENE de 2007 et de 2017, qui géolocalisent tous les établissements des entreprises et fournissent pour chacun sa date d'ouverture et de son éventuelle fermeture (précisons toutefois qu'à la fois les géolocalisations et les données attributaires de SIRENE ne sont pas toujours parfaites, et que de ce fait une marge d'erreur existe).

Pour expliquer le repli des services publics, les données sur les populations résidentes ont été compilées à l'échelle communale, échelle historique de l'implantation de nombreux services ; à l'échelle intercommunale, qui correspond aujourd'hui à l'échelle d'action pour de nombreuses problématiques d'aménagement ; à l'échelle cantonale qui est une maille prise en compte par certains services centraux pour organiser leur déploiement. Précisons que la maille des bassins de vie n'a pas été utilisée, car comme sa définition se base partiellement sur l'accessibilité à certains services (collèges, gendarmeries), cela aurait biaisé les analyses d'accessibilité.

Enfin, pour mesurer précisément l'accessibilité, nous avons utilisé les données carroyées de l'INSEE avec des mailles de 1 km de côté. Ces données n'étant pas disponibles pour 2007 et 2017, les millésimes utilisés ont été ceux des dates les plus proches à savoir 2010 et 2015. L'accessibilité de la population a été calculée en traçant, grâce à un SIG, des isochrones de 5, 10, 20, 30, 40, 50, 60 minutes en voiture autour des implantations des services publics et des CA. Les isochrones sont calculés à partir du réseau routier de la BD TOPO pour des conditions de circulation fluide, en tenant compte des vitesses autorisées et des sens uniques. Reste ensuite à sommer la population présente dans les carreaux INSEE totalement ou partiellement inclus à l'intérieur des différents isochrones.

3. Repli des services en région SUD : description multiscaleaire et explications

Même lorsqu'ils sont peu utilisés par la population, à l'image des postes ou, plus récemment, des agences bancaires, la fermeture de services est assez systématiquement mal vécue par les populations touchées (Fijalkow et Taulelle, 2020). Elles connaissent en effet mal les critères, explicites ou implicites, ayant présidées aux fermetures, et n'ont pas la connaissance de la dynamique d'ensemble, aux échelles nationale ou régionale, qui touchent ces services, en raison de trop rares études portant simultanément sur plusieurs services, sur de grands territoires et proposant des analyses à plusieurs niveaux d'échelles (cf. introduction). Dans ce contexte, cette partie décrit les fermetures des services publics et des agences du Crédit Agricole en région SUD de 2007 à 2017, puis cherche à les expliquer par la population des unités spatiales où elles se produisent, ou par la distance au service du même type le plus proche.

3.1. Le repli des services publics et des agences du Crédit Agricole

Sur la période 2007-2017, à l'exception des collèges, le nombre d'implantations pour tous les services publics choisis et les CA décroît (Tableau 1), même si quelques ouvertures,

notamment de collèges, ont lieu. Dans le Tableau 1, on peut voir qu'en proportion c'est le nombre de maternités qui diminue le plus, suivi par les CA et les postes.

Tableau 1. Fermetures des services publics et CA par commune, canton et intercommunalité

	Effectif 2007	Effectif 2017	% évol. 2007-2017	Nb. antennes ayant fermé ou s'étant déplacées	% communes (n=968) équipées en 2007 ayant perdu une antenne ou plus	% cantons (n=124) équipés en 2007 ayant perdu une antenne ou plus	% interco. (n=52) équipées en 2007 ayant perdu une antenne ou plus
Crédit Agricole	521	437	-16,1	132	23,7	39,5	48,1
Collège	456	478	4,8	4	1,5	3,8	7,7
Gendarmerie	185	174	-5,9	21	11,4	21,2	21,2
Maternité	48	37	-22,9	10	22,9	25,8	28,6
Poste	753	681	-9,6	88	14,5	33,9	84,6

À l'échelle des communes, un quart de celles qui avaient au moins un CA en 2007 ont perdu une antenne ou plus entre 2007 et 2017 (on considère les soldes : deux ouvertures et trois fermetures comptent pour une fermeture, sachant que seize communes ont connu à la fois des ouvertures et des fermetures ou déplacement). La proportion est très semblable pour les maternités, moindre pour la Poste (15%) et les gendarmeries (11%). À l'échelle des cantons, tous ont un solde négatif d'antennes si on combine services publics et CA. La proportion tombe à 6 sur 10 pour les seuls services publics. En proportion des cantons effectivement équipés en 2007, les fermetures concernent par ordre décroissant les CA et les postes (plus du 1/3), puis les maternités et les gendarmeries. Les intercommunalités, plus vastes et qui de ce fait ont une plus grande probabilité d'être équipées, sont toutes touchées par des fermetures, notamment des postes (8 sur 10) et des CA (50 %). Si les fermetures sont très fréquentes à toutes les échelles, on notera néanmoins que les unités spatiales subissant la fermeture de 2, et a fortiori 3 antennes, d'un même service sont rares.

Spatialement, à l'échelle des intercommunalités, les pertes de services sont presque partout présentes, mais le repli est plus présent dans les Alpes au NE de la Région. Il en va de même pour les CA, avec des pertes en pourcentage plus importantes que pour les services publics (la moitié des intercommunalités connaissent des baisses supérieures à 25 %) et seulement 5 d'entre elles sont en augmentation, certaines importantes (Nice-Toulon), mais aussi des moins peuplées (Provence Verte et Cœur de Var).

Cette analyse des fermetures par type de service ne permet pas de révéler de possibles concentrations spatiales de fermetures touchant plusieurs types de service, pas plus que le permettrait le calcul de soldes globaux d'antennes par maille, car les effectifs des différents services sont très variables. Pour explorer ces éventuelles concentrations, nous avons analysé à l'échelle cantonale les concomitances entre la fermeture d'une ou plusieurs implantations d'un service d'un type donné et les fermetures d'antennes d'autres types de services (CA compris). À l'échelle des intercommunalités, plus vastes, les cooccurrences de fermetures sont

systematiques et donc peu informatives. A l'inverse à l'échelle communale, les fermetures demeurent trop rares pour avoir de nombreuses cooccurrences. Dans le Tableau 2, les cooccurrences de fermetures apparaissent fortes pour le couple gendarmerie - Crédit Agricole (la fermeture d'une gendarmerie s'accompagne de celle du CA pour 43 % des cantons), et plus réduites (20-25 %) pour les couples gendarmeries - postes, maternités – gendarmeries, maternités - CA et postes - CA. Précisons que les concomitances plus fortes de fermeture pour les CA et les postes s'expliquent aussi par le nombre plus important de fermetures pour ces deux services eu égard à leurs effectifs initiaux. À l'inverse les faibles cooccurrences de fermetures de collèges avec celles d'autres types de services s'expliquent par leur nombre réduit.

Tableau 2. Cooccurrence des fermetures de services entre 2007 et 2017 à l'échelle cantonale

	Crédit Agricole	Collège	Gendarmerie	Maternité	Poste
Crédit Agricole		0,0	6,8	1,5	12,9
Collège	0,0		0,0	0,0	25,0
Gendarmerie	42,9	0,0		9,5	23,8
Maternité	20,0	0,0	20,0		10,0
Poste	19,3	1,1	5,7	1,1	

Poursuivant cette recherche de cooccurrences de fermetures, le même traitement a été réalisé pour des « trios » de fermetures en calculant par exemple le pourcentage de canton qui ont connu la fermeture d'une poste, d'une maternité et d'une gendarmerie. Quelles que soient les combinaisons envisagées (services publics seulement, ou en combinaison avec les antennes du CA) ces cooccurrences de fermeture apparaissent très faibles ou même nulles.

Ainsi, si des cooccurrences de fermetures de services à l'échelle cantonale existent bien, leurs probabilités d'occurrence demeurent trop faibles pour conclure que la fermeture d'un service (public ou CA) va systématiquement de pair avec la fermeture d'un ou plusieurs autre(s) type(s) de service. Dit autrement, le cumul des fermetures à l'échelle cantonale est donc limité (et a fortiori à l'échelle communale) et il est donc impossible de parler de délaissement du territoire par l'État ou le CA à l'échelle cantonale.

3.2. Fermetures et population des unités spatiales

Pour expliquer où se font les fermetures des services publics et des antennes du CA, la première hypothèse qui semble évidente est celle qui repose sur la démographie. Comme l'ont montré Guiraud *et al.* (2021) pour les tribunaux, Delage *et al.* (2020) pour les commerces ou encore Conti *et al.* (2020) pour les lits d'hospitalisation, le repli des services publics (par diminution, c'est-à-dire baisse des capacités ou de la complétude des prestations offertes, ou par disparition) s'effectue en priorité dans les villes petites et moyennes. Pour vérifier ce déterminisme du poids démographique, la population moyenne (et médiane) des communes, cantons et intercommunalités dans lesquels des fermetures ont eu lieu a été systématiquement comparée à celle dans lesquels il n'y a pas eu de fermeture (Tableau 3).

Tableau 3. Population des communes, cantons et intercommunalités ayant connu ou pas des fermetures de services entre 2007 et 2017

	Maille communale	Maille cantonale	Maille intercommunale
--	------------------	------------------	-----------------------

	Population moyenne en 2007 des communes ayant connu une fermeture	Population moyenne en 2007 des communes n'ayant pas connu une fermeture	Population moyenne en 2007 des cantons ayant connu une fermeture	Population moyenne en 2007 des cantons n'ayant pas connu une fermeture	Population moyenne en 2007 des interco. ayant connu une fermeture	Population moyenne en 2007 des interco. n'ayant pas connu une fermeture
Crédit Agricole	26 732	48 105	64 619	73 026	772 713	554 615
Poste	33 171	35 426	40 345	46 754	238 783	446 805
Collège	18 345	47 812	59 801	76 843	364 830	533 664
Maternité	38 340	27 336	78 514	56 357	364 961	348 372
Gendarmerie	35 826	10 565	44 625	20 632	392 507	349 360

Pour les postes et collèges, on vérifie bien à toutes les échelles que les fermetures se produisent dans les plus petites unités spatiales (jusqu'à 5 fois plus petite). Pour la poste, l'explication tient sans doute aux contraintes d'accessibilité qui lui sont imposées par la loi. Fermer des agences dans les unités les moins peuplées lui permet à la fois de limiter le nombre d'implantations, tout en satisfaisant les contraintes d'accessibilité. Pour les collèges, il semble « naturel » que les fermetures se fassent dans les petites unités spatiales où le nombre de collégiens est faible (NB : les fermetures étant très peu nombreuses, les résultats sont ici à considérer avec précaution).

Pour les gendarmeries et maternités, la situation s'inverse, puisqu'elles ferment dans les communes, cantons, et dans une moindre mesure intercommunalités, les plus peuplés. Pour les gendarmeries, cela tient au fait que la règle impose que chaque canton rural soit doté d'une gendarmerie, ce qui assure leur maintien dans les zones les moins peuplées. À l'inverse dans les zones plus peuplées ou en croissance, les gendarmeries laissent la place pour le maintien de l'ordre à la police, qui est préposée aux zones urbaines. Pour les maternités, les fermetures dans les unités les plus peuplées s'expliquent par des logiques de regroupement dans des centres plus importants et à l'inverse par le maintien des maternités dans les zones moins peuplées dans une perspective de desserte du territoire. Précisons toutefois que le mouvement de fermeture des maternités existe depuis 40 ans et qu'en 2007 celles qui « devaient fermer », eu égard à un nombre de naissances trop réduit, l'étaient déjà.

Enfin, et c'est tout l'intérêt d'utiliser des mailles d'analyse de taille différente, on peut voir que les agences du CA ferment bien en moyenne dans des communes et cantons moins peuplés, mais qu'à l'inverse elles ferment dans les intercommunalités les plus peuplées. L'explication tient sans doute au fait qu'historiquement les CA maillaient densément le territoire, y compris les zones moins denses. Dans une perspective de rationalisation, les fermetures se sont donc faites dans les communes peu peuplées, mais qui font partie d'ensembles peuplés, ce qui permet de réduire le nombre d'implantations sans impacter fortement l'accessibilité aux agences. Tout se passe donc comme si la maille de l'intercommunalité était celle à laquelle le CA souhaite désormais assurer sa présence sur le territoire, contre la commune précédemment.

Ce « simple » exercice de comparaison, pour différents types de services et à différents niveaux d'échelle, des populations des unités spatiales qui connaissent vs ne connaissent pas de fermetures permet de nuancer un discours trop « simpliste » qui voudrait que l'on ferme systématiquement des services dans les unités spatiales peu peuplées. Si cela peut être le cas (pour les postes ou les collèges), il est a minima nécessaire d'étudier ce lien à des échelles

différentes, puisqu'il s'inverse parfois selon la taille des mailles considérées. Travailler à différentes échelles permet de mieux comprendre les logiques à l'œuvre (par exemple le passage d'une présence communale à une échelle intercommunale pour les CA), qui diffèrent selon les types de service et qui de ce fait ne concourent pas à des effets cumulatifs systématiques.

Après la démographie, la recherche de facteurs explicatifs de la fermeture des antennes de services publics et des CA s'est portée sur le rôle de leur contexte spatial. Il s'agit ici de voir si les fermetures, théoriquement arbitrées à l'échelle de l'implantation elle-même (on ferme un collège faute d'élèves, une maternité faute de bébés nés), sont ou pas conditionnées par l'existence d'une alternative équivalente à proximité et si tel est le cas à quelle distance.

3.3. Des logiques spatiales dans les fermetures ?

Pour savoir si l'existence d'une alternative « crédible » en termes d'accessibilité est un paramètre pouvant expliquer la distribution spatiale des fermetures de services, nous avons calculé pour chaque implantation de chaque service la distance à vol d'oiseau au service du même type le plus proche en 2007, puis comparé ces distances pour les antennes ayant fermé et les autres (Tableau 4). Pour tous les services étudiés, le plus proche voisin des implantations ayant fermé apparaît systématiquement plus proche que pour celles qui n'ont pas fermé. Ce résultat tend à montrer qu'en région SUD, ce ne sont pas les services « isolés » des autres qui ferment, mais, qu'au contraire, tout se passe comme si on s'assurait qu'une alternative existe avant de fermer. Précisons que pour les services avec peu de fermetures (4 collèges, 10 maternités) les résultats sont à prendre avec précaution.

Tableau 4. Distances en 2007 au service du même type le plus proche pour les antennes ayant fermé entre 2007 et 2017 et pour celles qui sont restées ouvertes

		Moyenne (en km)	Médiane (en km)
Crédit Agricole	Fermeture	3	2,5
	Pas de fermeture	3,4	2,3
Collège	Fermeture	2,2	0,8
	Pas de fermeture	3	1
Gendarmerie	Fermeture	7,9	8,4
	Pas de fermeture	8,7	8,6
Maternité	Fermeture	9,2	3,1
	Pas de fermeture	13,5	8,1
Poste	Fermeture	2,7	2,3
	Pas de fermeture	3,4	3,1

Ainsi, si on le rapporte au Sénat (2011) pose la question de savoir si la RGPP (et par extension les politiques d'austérité) est une politique de « désaménagement du territoire » qui irait à l'encontre de l'équité spatiale, on peut voir que dans les faits, à tout le moins en région SUD, la desserte spatiale du territoire ne paraît pas totalement absente des préoccupations des services centraux (et de la stratégie du CA) puisque les antennes qui ferment ont systématiquement une alternative plus proche que celles qui ne ferment pas.

Si cela est vrai pour tous les services, les explications peuvent varier pour chacun d'eux. Les postes et les agences bancaires du CA ayant une stratégie de couverture du territoire régional, soit imposée par la loi (la Poste), soit parce que la proximité est dans « l'ADN » de la banque,

fermer les antennes éloignées des autres reviendrait à aller contre cette stratégie. Pour les gendarmeries, le différentiel de distance, qui est limité, peut sans doute s'expliquer par le fait que les cantons périurbains, où des fermetures se sont faites au profit de la police, sont en général de moindre superficie que les cantons ruraux où la gendarmerie doit réglementairement être présente, la distance à l'alternative la plus proche y est donc mécaniquement moindre. Enfin, pour les maternités, la différence de distance relativement importante (9,2 km pour les fermetures, 13,5 en l'absence de fermeture) vient mettre en évidence une dynamique de restructuration assez récente. À partir des années 1980, de nombreuses petites maternités pratiquant moins de 300 accouchements par an ont fermé. Si ce seuil est toujours en vigueur, un autre, non officiel, de 1000 naissances minimum par an est aujourd'hui fréquemment appliqué, ce qui se traduit par la fermeture de maternités de taille moyenne, implantées dans des espaces plus peuplés, à proximité directe des maternités les plus importantes.

La comparaison des distances à l'alternative la plus proche pour les implantations ayant fermée vs étant restées ouvertes tend à montrer que tout se passe comme si une volonté d'assurer une certaine équité dans la couverture spatiale pour un service donné existe, même si elle n'est pas explicitement exprimée dans la loi et même si elle ne correspond pas à une recherche « d'efficacité pure » qui serait dictée par une doctrine d'austérité dure. Une recherche d'efficacité pure tendrait en effet à sacrifier la couverture spatiale pour concentrer les antennes dans les zones peuplées afin de minimiser la somme des distances aux différents services des usagers. On peut aussi peut-être y voir un effet des mobilisations des citoyens en faisant l'hypothèse qu'elles seront d'autant plus fortes (et donc qu'il sera difficile d'assumer politiquement la fermeture d'un service) que l'alternative est lointaine (Fijalkow et Taulelle, 2020). Pour compléter cette exploration du rôle des distributions spatiales des services publics et CA dans l'explication des fermetures, des analyses visant à explorer le rôle de la distance à un service d'un autre type ont été réalisées à l'échelle nationale (Godoye, 2022). Elles tendent à montrer que, pour la plupart des services publics, les antennes qui ont fermé se trouvent en moyenne plus loin des implantations des autres services publics que celles qui sont restées ouvertes, confirmant ainsi la gestion en silo des services publics dénoncée par le Sénat. La préservation d'une certaine équité spatiale semble donc se faire au niveau d'un service donné, mais pas dans une logique multiservice.

4. Quels impacts des fermetures sur l'accessibilité aux services publics et privés ?

Les communes, cantons et intercommunalités étant de taille et de forme très variables, travailler sur la présence – absence des services publics et privés dans ces mailles ou via des taux d'équipement, en calculant des nombres d'habitants par service (Lebras et Schmitt, 2020), ne suffit pas à qualifier la qualité de l'accès de la population à ces services et sa possible dégradation. Il est par exemple tout à fait possible qu'un collège ferme dans un canton, mais que l'alternative soit située juste de l'autre côté de la limite cantonale. Il y a donc fermeture, mais pas nécessairement une importante dégradation de l'accessibilité. Souhaitant mesurer les effets du repli des services publics et des antennes du CA sur l'accessibilité pour identifier de possibles zones qui seraient délaissées, car loin de tout service public ou privé, nous avons analysé l'évolution entre 2007 et 2017 à la fois l'accessibilité de la population aux services (quelle part de la population peut accéder à quels services et dans quelles conditions) et la desserte du territoire (quelle part de la surface est située à quelle distance de quel service). Il est

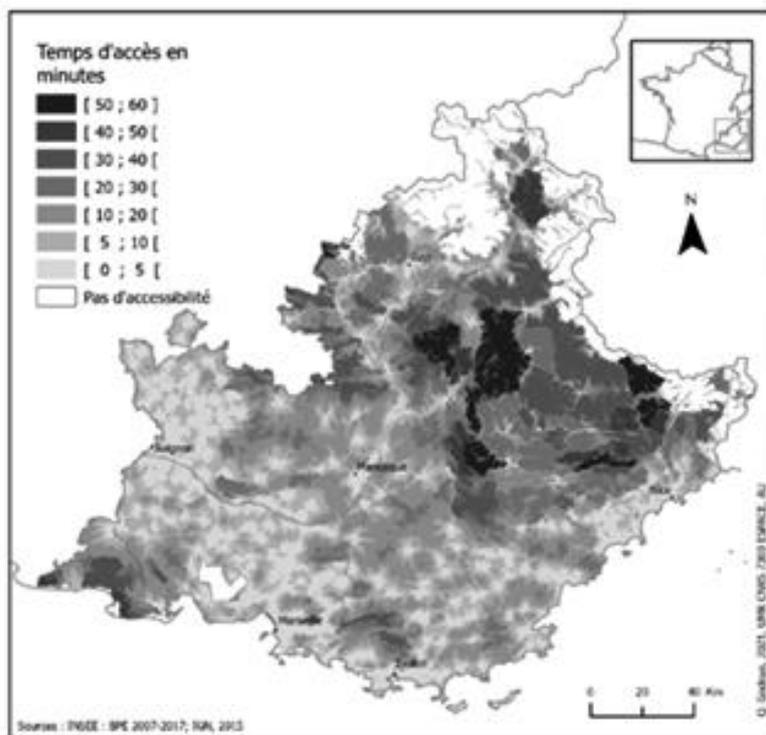
en effet important de bien distinguer la qualité de desserte du territoire, de l'accessibilité de la population, la première pouvant par exemple se dégrader sans que ce soit le cas pour la seconde si dans le même temps la population s'est déplacée. Les services, publics ou privés, sont en effet bien là pour être accessible aux populations, pas aux mètres carrés de surface.

4.1. 2007 : une accessibilité de qualité

L'accessibilité a été évaluée en mesurant la distance temps en voiture entre le centre de chaque carré d'un kilomètre de côté des données carroyées de population de l'INSEE et la localisation la plus proche des antennes de chaque type de service. Pour faciliter la lisibilité des résultats, les temps de trajet vers le service le plus proche ont été discrétisés de 0 à 5 minutes, de 5 à 10 minutes, puis par tranche de 10 minutes. Les deux premières classes ont des amplitudes plus faibles pour une lecture plus précise, car elles concentrent la majorité de la population.

Les résultats montrent que l'accessibilité en 2007 est de qualité. 80 % de la population est à moins de 5 minutes d'un Crédit Agricole et 93,7% à moins de 10 minutes (Figure 2). Ces chiffres traduisent bien la stratégie de proximité spatiale historiquement portée par la « banque des agriculteurs ». Le centre du Var ou encore du Vaucluse où l'accessibilité est élevée bien qu'ils soient peu peuplés en sont des archétypes.

Figure 2 : Accessibilité aux agences du Crédit Agricole en 2007



Pour les services publics, l'accessibilité est globalement bonne, même si elle varie en fonction du nombre d'antennes des différents services. Pour les collèges, 56 % de la population est à moins de 5 minutes et 83 % à moins de 10. Pour les postes, 90 % de la population est à moins de 10 minutes, valeur légèrement inférieure à celle obtenue pour les CA alors que les postes sont plus nombreuses. L'explication tient à l'obligation de desserte du territoire faite à la Poste (avoir 90 % de la population à moins de 20 minutes d'un point contact) qui l'oblige à être présente dans certaines zones peu peuplées ce qui grève, relativement au CA, son niveau d'accessibilité. Pour les services avec moins d'antennes et de recours moins fréquent

(gendarmerie et maternité) l'accessibilité est un peu plus faible, mais reste de qualité (respectivement 7,5 et 6 personnes sur 10 à moins de 10 minutes). Spatialement l'accessibilité est également de qualité, même si quelques angles morts existent dans le massif alpin ou en Camargue.

4.2. 2007-2017 : des pertes limitées d'accessibilité

Que l'on considère l'accessibilité de la population ou « l'accessibilité du territoire », les effets du repli des services publics entre 2007 et 2017 apparaissent très limités, puisque pour 95 % de la population et 93 % du territoire la situation est inchangée, même si les pertes sont (légèrement) plus fortes pour la surface que pour la population (Tableau 5).

Tableau 5. Impact du repli des services entre 2007 et 2017 sur leur accessibilité

	Impact sur l'accessibilité	Part de la population impactée	Part du territoire impactée
Crédit Agricole	Négatif	6,8	7,5
	Aucun	92,9	92,3
	Positif	0,3	0,2
Collège	Négatif	1,2	3,3
	Aucun	94,5	93,9
	Positif	4,3	2,8
Gendarmerie	Négatif	4,3	6,8
	Aucun	94,8	91,1
	Positif	0,9	2,1
Maternité	Négatif	5,4	7,3
	Aucun	94,3	92,4
	Positif	0,3	0,3
Poste	Négatif	1,4	3,8
	Aucun	98,2	95,7
	Positif	0,4	0,5

Tous services confondus, la dégradation est la plus importante pour les antennes du CA, mais l'augmentation des temps de trajet n'excède pas 20 minutes. Elle est très diffuse, bien qu'un peu plus concentrée dans l'ouest de la Région. Pour les maternités, dont les fermetures sont souvent très médiatisées², l'augmentation des temps d'accès ne concerne que 5,4 % de la population, mais elle peut localement être importante (plus de 20 minutes par exemple à l'est du Vaucluse ou à l'ouest des Bouches-du-Rhône). Tous les types de milieux sont impactés, mais les augmentations sont supérieures pour les espaces ruraux. Pour les postes, les faibles pertes concernent des surfaces réduites et exclusivement situées dans des zones peu peuplées (essentiellement dans le massif alpin). Enfin, pour les gendarmeries les pertes de temps sont limitées (5 minutes en moyenne), comme pour les collèges, mais elles sont situées en zone périurbaine pour les premiers et davantage en zone rurale pour les seconds.

Ainsi, pour la période 2007-2017 en région SUD, les pertes d'accessibilité aux différents services publics et au CA apparaissent limitées, même si localement elles peuvent être fortes (ex. pour les maternités) et mal vécues. Reste enfin à étudier si ces pertes d'accessibilité, même faibles, se cumulent localement, alimentant alors l'idée de l'abandon de certaines portions du territoire.

4.3. Peu de cumul dans la dégradation de l'accessibilité

² BÉGUIN F., 2019, « A Saint-Claude, dans le Jura, un premier hiver sans la maternité », *Le Monde*, 12 février 2019, https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/12/a-saint-claude-dans-le-jura-un-premier-hiver-sans-la-maternite_5422296_823448.html, (page consultée le 14/02/2019)

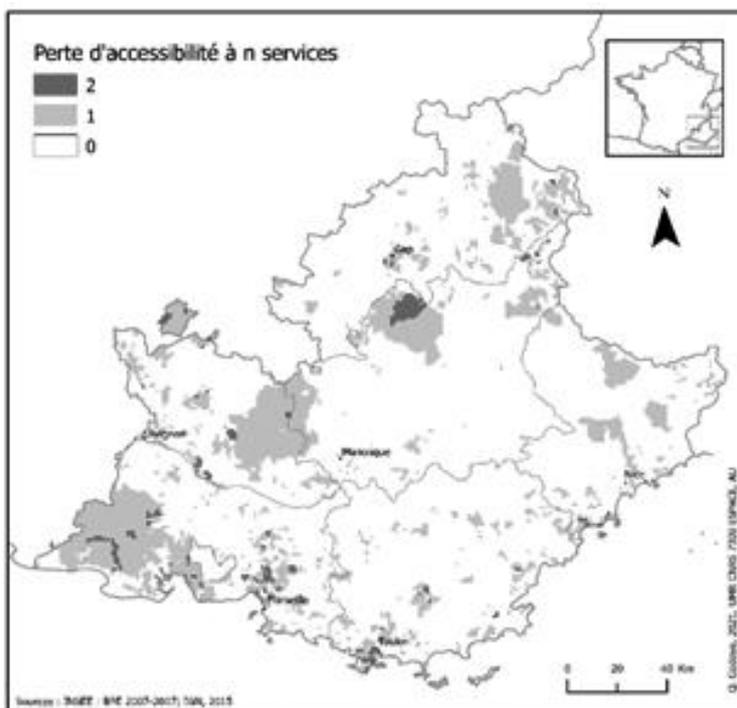
Si on analyse la traduction des cooccurrences de fermetures de services vues en 3.1 en mesurant les secteurs qui perdent de l'accessibilité à 1, 2, 3 etc. types de services, il apparaît que les cumuls de pertes d'accessibilité sont très limités (Tableau 6). Certes 25 % de la population et 19 % de la surface régionale voit leur accessibilité à un service public se dégrader, avec des pertes de temps le plus souvent faibles (de l'ordre de 5 minutes), mais ces chiffres tombent respectivement à 3,29 % et 1,11 % si on mesure la perte simultanée à deux services.

Tableau 6. Perte d'accessibilité à n services entre 2007 et 2017

Perte d'accessibilité à n services	Part de la population impactée	Part du territoire impactée
0	71,95	79,83
1	24,45	19,05
2	3,29	1,11

Spatialement les cumuls sont répartis dans toute la région, même si on peut voir une plus forte concentration dans un secteur des Alpes-de-Haute-Provence au sud de Manosque (Figure 3).

Figure 3 : Cumul de pertes d'accessibilité aux services publics et CA entre 2007 et 2017



Entre 2007 et 2017, il n'existe donc presque pas de secteurs délaissés par la présence de l'État où les fermetures de services publics et de CA se concentreraient en entraînant des pertes d'accessibilité massives. Ce constat différerait peut-être sur un temps plus long, puisque des fermetures antérieures à 2007 ont eu lieu, notamment pour les maternités.

Conclusion

Le repli des services publics est un processus déjà ancien qui se poursuit sur la période 2007-2017 en région Sud. Certains services privés, à l'image des antennes du Crédit Agricole, connaissent eux aussi des dynamiques de repli. Toutefois, si les fermetures des services publics ou privés peuvent être nombreuses, ce travail a montré qu'il y a très peu de cooccurrences de fermetures, tant à l'échelle communale que cantonale. Mécaniquement elles sont plus nombreuses à l'échelle des intercommunalités qui sont plus vastes. Toutefois, eu égard à leur taille et à leur forme variables, ce repli des implantations à l'échelle des intercommunalités ne rime pas nécessairement avec une forte dégradation de l'accessibilité pour leurs habitants qui peuvent parfois trouver, notamment pour les plus petites, des alternatives proches. C'est ce qu'ont montré les analyses sur l'évolution de l'accessibilité entre 2007 et 2017. Si service par service des dégradations ont bien lieu, elles sont limitées et ne se cumulent pas dans certains territoires qui verraient s'éloigner à la fois les services publics et les CA. Il n'y a donc pas de vastes secteurs qui se verraient peu à peu éloignés de tout, délaissés, même si les fermetures et les dégradations d'accessibilité conséquentes peuvent être très mal vécues par les populations concernées. Précisons que les accessibilités ont ici été calculées en voiture. Des analyses effectuées pour d'autres modes (transport public ou modes actifs) montreraient sans doute des images bien différentes, notamment en dehors des zones urbaines et périurbaines, illustrant alors la grande dépendance à la voiture pour l'accès aux services publics et aux CA.

La recherche d'explication concernant les fermetures a montré que, certes la démographie est une variable importante puisque certains services ferment bien prioritairement dans les unités spatiales (communes, cantons, intercommunalités) les moins peuplées, mais qu'en aucun cas cette relation n'est valable pour tous les services et toutes les échelles. Associer systématiquement unités spatiales peu peuplées et fermetures s'avère donc factuellement faux. Par ailleurs, au rang des facteurs explicatifs des fermetures, nous avons pu voir que les localisations relatives des services ont leur importance, même si les fermetures des services sont supposées être arbitrées à l'échelle de l'antenne elle-même. Tout se passe donc comme si une vue globale de la desserte était prise en compte en fermant moins facilement les services pour lesquels l'alternative est plus lointaine.

Enfin, la mise en regard des services publics et du service privé qu'est la banque du CA a montré qu'ils n'ont pas des logiques fondamentalement différentes qui verraient par exemple les banques s'installer là où les services publics ferment ou vice et versa. Il n'est donc pas possible d'établir des typologies simples affirmant par exemple que les logiques de fermetures de services publics tentent de préserver l'équité, quand celle de la banque viserait davantage à l'efficacité. C'est même plutôt l'inverse qui se produit pour la Poste le CA.

Au-delà du cas des CA, il paraît nécessaire d'approfondir cette mise en relation entre dynamiques des services publics et privés en travaillant avec d'autres services (restauration, assurance, etc.) pour voir dans quelle mesure ces dynamiques se compensent (on a vu pour le CA que ce n'était pas le cas) ou se renforcent. Une autre question à traiter est de savoir « que reste-t-il ou qu'est-ce qui s'installe quand tout est parti ? ».

Au final, cet article permet avant tout d'affirmer qu'il est impossible de tenir un discours simple sur les fermetures des services publics (ce qui est trop souvent le cas dans les médias) et sur leur lien avec celles des services privés, en dehors du fait que globalement les pertes d'accessibilité cumulées à plusieurs services depuis 20 ans demeurent très limitées. Tout dépend des services publics et privés pris en compte (tous n'ont pas les mêmes dynamiques) et des échelles considérées. Ce qui se passe à l'échelle cantonale, par exemple les fermetures dans

les petites communes, n'est pas toujours vrai à des échelles plus vastes, sans même parler de possibles variations des dynamiques entre les différentes régions.

Enfin, au-delà de la simple description des fermetures et de la recherche d'explication, d'autres travaux doivent être portés sur les moyens d'améliorer ou de limiter, dans un contexte d'austérité, les pertes de proximité entre population et services publics, et privés, en jouant notamment sur leur relocalisation partielle, pour mieux faire correspondre leur répartition aux distributions des populations et modes de vie contemporains (Godoye, 2022).

Références bibliographiques

Artioli F (2017) Les politiques du retrait territorial de l'État : Réformes de la carte militaire et gestion des mobilisations locales (1989-2012) », *Gouvernement et action publique* 1 (6), 81-106.

Baillet A, Evain F (2013) Les maternités : un temps d'accès stable malgré les fermetures, *Journal de gestion et d'économie médicales* 31(6) : 333-347

Barnaud L (2016) Accessibilité des services au public dans l'Hérault : un accès rapide, mais avec des disparités territoriales, *INSEE analyses*, 27 : 4.

Barczak A, Hilal M (2016) L'accès aux commerces et services dans les territoires de vie du quotidien, in Blancard et al., *Campagnes contemporaines*, Éditions Quae « Update Sciences & Technologies », Paris : 97-116.

Barczak A, Hilal M (2017) Quelle évolution de la présence des services publics en France, in Courcelle, Fijalkow and Taulelle, *Services publics et territoires : adaptations, innovations et réactions*, Presses Universitaires de Rennes

Bauby P (2002) L'Europe des services publics : entre libéralisation, modernisation, régulation, évaluation, *Politiques et Management Public*, 20, 1 : 15-30.

Bergonzoni A, Simon M (2021) *La part des femmes en âge de procréer résidant à plus de 45 mn d'une maternité augmente entre 2000 et 2017*, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, juillet 2012, n°1201, 6 p.

Blot F, Courcelle T (2012) « Bien observer sans se faire remarquer », est-ce toujours possible avec la RGPP ? Le rôle social et l'implantation territoriale de la gendarmerie en question, *Sciences de la société*, 86 | 2012 : 14-33.

Cahu E (2017) *Géographie de la justice pénale en France. L'équité à l'épreuve des territoires*. Thèse de doctorat en géographie, Normandie Université.

Campos É, Gayte D (2017) Redonner vie aux agences face à l'incertitude des modèles de valeur de la banque, *Le journal de l'École de Paris du management*, N°125, 3 :15-22.

Chouraqui J (2020) Les réformes et l'État et la transformation des services publics : des tendances internationales au local, quels effets pour les territoires ? *Annales de Géographie*, 732 : 5-30.

Conti B, Baudet-Michel S, Le Neindre C (2020) Envisager la rétraction d'un équipement dans le système urbain français : le cas des lits d'hospitalisation en court séjour, *Géographie, Économie, Société*, 22 (1) :5-33.

Courcelle T, Fijalkow Y, Taulelle F (2017) *Services publics et territoires : adaptations, innovations et réactions*, Presses universitaires de Rennes (Collection « Espace et territoires »), 253 p.

Cours des Comptes (2019) *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux*, Cours des comptes, Paris.

Delage M, Baudet-Michel S, Fol S, Buhnik S, Commenges H (2020) Retail decline in France's small and medium-sized cities over four decades. Evidences from a multi-level analysis, *Cities*, 104, Elsevier : <https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.102790>.

Fijalkow Y et Taulelle F (2020) La mobilisation en faveur du maintien des services publics : la colère des territoires ruraux de faible densité, *Géographies et cultures*, n°114-été 2020 : 17-35.

Godoye Q (2022) *Austérité et aménagement du territoire. Diagnostic des inégalités d'accès aux services publics et développement de méthodes d'optimisation pour limiter les inégalités territoriales. Application à la région SUD*. Thèse de doctorat de Géographie, Avignon Université.

Gourgues G, Houser M (dir) (2017) *Austérité et rigueur dans les finances locales : une approche comparative et interdisciplinaire*, L'Harmattan, Paris, 295 p.

Guillemin J (2015) *Les acteurs du Crédit Agricole de la Côte-d'Or (1896-1975)*, Thèse de doctorat, Lyon 2.

Guiraud N, Baudet-Michel S, Toutin G (2021) Les réformes de la Justice entre 2000 et 2016 : une rétraction des tribunaux au détriment des petites et moyennes villes de France métropolitaine, *Annales de géographie*, 737 (1) : 35.

Hafsi M (2020) *Transformation numérique et pilotage de l'évolution de SI : applications dans l'industrie bancaire*, Thèse de doctorat, université Paris-Saclay.

Handy SL, Niemeier DA (1997) Measuring Accessibility: An Exploration of Issues and Alternatives, *Environment and Planning A*, 29 : 1175-1194.

Lebras H, Schmitt B (2020) *Métamorphose du monde rural. Agriculteurs dans la France actuelle*, Éditions Quae, Paris, 152 p.

Pontecaille P (2018) Chronique/La vacance des agences bancaires: nouveau chantier du renouvellement urbain? *urbanités* :14.

Sénat (2011) *Rapport d'information sur les conséquences de la RGPP pour les collectivités territoriales et les services publics locaux*, N°666.

Taulelle F (2012) *Le délaissement du territoire : quelles adaptations des services publics dans les territoires ruraux ?* Presses universitaires du Mirail, Toulouse.